

Le saviez-vous ? Condé Sports possède le Label Qualité Ecole de Foot FFF/Adidas.

Dicton à méditer :

« Individuellement, nous sommes
une goutte d'eau.

Ensemble, nous sommes un
océan. »

Chez William
Saucisses et frites maison
RÔTISSERIE - CREPES - GALETTES - TRAITEUR
06 64 10 50 66
50160 SAINT-SYMPHORIEN

**GUILLAUME
Merlier** ELECTRICITÉ
GÉNÉRALE
11 rue Raymond Brûlé
50890 CONDÉ-SUR-VIRE
Tél./Fax : 02 33 55 79 68 - Port. 06 76 79 38 85

3 questions à...

André Legrandois :

Personnage de l'ombre de Condé Sports, il n'en reste pas moins un rouage important pour le bon fonctionnement du club. Il est en charge du dossier « Assurance » pour le club. Il nous a répondu dans la rubrique « 3 questions à » pour éclaircir ses missions et vos droits. On le remercie.



« Que couvre l'assurance de la licence ? »

GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

1. RESPONSABILITE CIVILE

RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

- DOMMAGES CORPORELS.....10 000 000 €
- DOMMAGES MATÉRIELS 2 500 000 €

2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR : Formule A

La ligue de Football de Basse Normandie informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

ACCIDENTS CORPORELS

- DÉCÈS :
- Célibataire 15 000 €
- Marié 20 000 €
- Marié + enfant(s) 20 000 €
- + 15 % par enfant à charge, maximum 45 %

• INVALIDITÉ PERMANENTE :

- a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence) 25 000 €
- b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence) 45 000 €
- c) à partir de 66 % 90 000 €

• INDEMNITES JOURNALIERES* (IJ)

- A compter du 22^{ème} jour et pendant 365 jours 16€/jour
- SCOLARITE : (franchise 30 jours) maximum : 1 000 €
- Soutien pédagogique et frais de transport

• FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES,

CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION *

à concurrence de 220 % du tarif de Convention de la SS

• FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER

• FRAIS MÉDICAUX NON PRIS EN CHARGE

PAR LA SECURITE SOCIALE

• REMBOURSEMENT DES DENTS * 220 % du

tarif de Convention SS, maximum par dent

• FRAIS 1^{er} APPAREIL ORTHODONTIE * maximum

• REMBOURSEMENT BRIS LUNETTES * maximum

• REMBOURSEMENT PROTHESES AUDITIVES* maximum

• RAPATRIEMENT maximum

• FRAIS DE TRANSPORT PRESCRITS * maximum

Frais Réels

200 €

300 €

650 €

300 €

500 €

800 €

* Après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.

« Quelle procédure doit on suivre si blessure pendant un match ou entrainement et à qui doit on s'adresser ? »

Déjà dans un premier temps, l'important est de soigner le blessé. Puis faire mentionner sur la feuille de match l'accident survenu. Ensuite je m'occupe de faire une déclaration d'accident dûment complétée et signée par le club dans les 5 jours suivant l'accident. Il me faut, en revanche, le certificat médical initial relatif aux blessures.

« Si tu avais un message à adresser, lequel serait-ce et à qui ? »

Mon message s'adresserait à tous les licenciés du club. En cas de besoin ou de question sur le volet « assurance », n'hésitez pas à appeler le secrétaire François Lebailly au 06.09.99.63.90 ou moi-même au 02.33.56.52.43.

Rom Viard